

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 9

Date de la convocation : 11 juillet 2023

Date d'affichage : 11 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le-vingt-un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET.

Absent(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir à Mr Jacques ZIRNHELT),

Secrétaire de séance : Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-041

ACTIVITES ENFANCE – JEUNESSE

- Complément de tarifs activités « *Terres de plein air pour les jeunes* »

Madame Adeline HENNICHE, adjointe au Maire, rappelle que les tarifs des activités « *Terres de plein air pour les jeunes* » ont été validés par délibération n° 2023-038 du 09 juin 2023, il convient de compléter les tarifs suite à de nouvelles activités.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants, ainsi que des modalités d'encaissement :

- Tarif à la demi-journée : 20€
- Tarif journée : 40€

La perception des inscriptions est confiée à Cordon tourisme qui réalisera les encaissements via sa régie de recette pour le compte de la commune.

Lecture est faite de la convention pour compte de tiers entre Cordon Tourisme et la commune de Cordon.

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les tarifs proposés ci-dessous

VALIDE la convention d'encaissement pour compte de tiers entre la commune de Cordon et Cordon tourisme

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 juillet 2023

Le Maire,

Mr Jacques ZIRNHELT



Télétransmis en Sous-préfecture le : 27 JUL. 2023
Affiché le : 27 JUL. 2023

La Secrétaire de Séance,

Mme Christine BURNIER-FRAMBORET